



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Montpellier, le

09 FEV. 2016

Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-  
Midi-Pyrénées,

Réf. Chr : 40/2016.

Nos réf. : 2015-001785

Affaire suivie par : Isabelle JORY  
isabelle.jory@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 87 - Fax : 04 67 15 68 12

à

Conseil Départemental de l'Hérault  
Hôtel du Département

Service Grands Travaux - Aire Métropolitaine  
Est Héraultais  
1000, rue d'Alco

34087 Montpellier Cedex 4

Information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale

projet de recalibrage et d'aménagement d'un cheminement doux entre Mauguio et Baillargues sur les  
RD26 et RD26E1 déposé par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2015 vous m'avez transmis pour avis de l'autorité  
environnementale, le dossier du projet de recalibrage et d'aménagement de cheminements doux  
entre Mauguio et Baillargues sur les RD26 et RD26E1, déposé par le Conseil départemental de  
l'Hérault.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence  
d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre  
forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui  
prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la  
DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND